



Délai de préavis location saisonnière meublée

Par Oli22

Bonjour,

J'ai un bail locatif saisonnier meublé que j'ai renouvelé jusqu'au 30 septembre 2022 mais je souhaiterais quitter mon logement en date du 30 août 2022 afin de m'installer avec ma compagne.

Le contrat de bail ne spécifiant aucun délai de préavis de résiliation de bail, pourriez-vous m'indiquer de combien je dispose légalement en matière de délai auprès de mon propriétaire ?

Je vous remercie pour votre aide.

Bien à vous,

Olivier

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une location saisonnière est à durée fixe c'est un contrat. Vous devez rester (ou au moins payer) jusqu'à la fin de ce contrat.

Il n'y a pas de délai de préavis si rien n'est prévu, et il n'est pas reconductible, il s'arrête à la fin indiquée.